

Inscription à une session et/ou adhésion 2025

Après accord de l'animateur ou de son correspondant, je **confirme ma participation à la session** :

(nom de la session, dates) -----

J'accepte les conditions précisées dans le règlement de l'Arche de Noé 2025 que j'ai lu et je règle :

- Le défraiement pour l'hébergement de 120 € (par personne) Montant 1 : -----
- La cotisation à l'Arche de Noé (obligatoire) Montant 2 : -----

Cotisation – Normale : 25 € ; Étudiant de moins de 25 ans : 5 € ; Couple ou famille : 40 €

Mettre 0 si la cotisation annuelle est déjà payée.

- Je fais un don pour soutenir les activités de l'association Montant 3 : -----

Montant total (euros) : -----

En cas de désistement tardif (3 semaines avant le début du stage), le montant du défraiement pour l'hébergement n'est pas remboursé, sauf cas de force majeure. Dans tous les cas, le montant de la cotisation reste acquis à l'association. Les chèques-vacances ne sont pas acceptés.

NOM - PRÉNOM : -----

ADRESSE COMPLÈTE : -----

TÉLÉPHONES : -----

COURRIEL : -----

DATE DE NAISSANCE ----- ET REMARQUES :

Date, lieu, lu et approuvé, signature :

Règlement par chèque :

J'adresse le bulletin et le chèque libellé à l'ordre de L'Arche de Noé :

- pour une session : au correspondant que j'ai contacté et qui m'a donné son accord,
- pour une cotisation ou un don : à L'Arche de Noé, 222 rue du Fbg-St-Honoré, 75008 Paris.